

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1036

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« qu'elle adopte »,

le mot :

« adoptés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.